

# Poursuites contre les crimes d'Israël : une boule de neige dont on ne peut arrêter l'avancée

Par Adri Nieuwhof, mardi 06 janvier 2015

Shawan Jabarin, directeur de l'organisation des droits des Palestiniens Al-Haq

Quel est le degré d'importance de la décision de Mahmoud Abbas, président de l'Autorité Palestinienne, de signer le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI) ? L'éminent avocat des droits de l'Homme Shawan Jabarin parle de cette décision comme d'une boule de neige dont on « ne peut arrêter » l'avancée.

Bien que les gouvernements occidentaux aient garanti l'impunité d'Israël pendant des décennies, il existe maintenant une réelle possibilité de conduire les criminels de guerre israéliens devant la justice.

Jabarin dirige l'organisation palestinienne Al-Haq à Ramallah. Il a directement souffert des atteintes aux droits de l'Homme par Israël. Préalablement retenu en détention administrative - emprisonnement sans charges ni procès- Jabarin a subi de la part d'Israël une interdiction de voyager fondée sur des « preuves secrètes » de 2006 à mars 2012.

**Adri Nieuwhof** : Considérez vous que la signature du Statut de Rome soit importante ?

**Shawan Jabarin** : J'aimerais d'abord évoquer un point important. Abu Mazen [Mahmoud Abbas] a signé le Statut de Rome en tant que président de l'État de Palestine. Il a utilisé la

CPI comme outil de marchandage pour des raisons politiques et dans l'intérêt des négociations. Mais je pense que les Américains et les Israéliens l'ont coincé et ne lui ont rien donné.

Nous avons l'habitude de le pousser à faire la distinction, la différence entre la voie des négociations et de la politique, et la voie du droit absolu des Palestiniens à rejoindre les traités, les corps et les organisations (de l'ONU). Mais eux (à l'Autorité Palestinienne) ont continué à mélanger les deux voies et à considérer cette question comme une question politique. Je ne peux pas dire qu'il a rompu avec cette stratégie. Mais je peux dire qu'il a signé parce qu'il n'a rien obtenu des Israéliens et des Américains et qu'il a vu que le prix à payer par les Palestiniens était très élevé.

Il ne s'agit pas que des salaires et ce n'est pas qu'une question d'argent. Il s'agit de leur sang et de leurs vies. A la fin, la population était déçue. Il était clair que le peuple avait perdu l'espoir. Il avait même perdu foi et croyance en ses dirigeants. Je pense qu'Abu Mazen est arrivé à cette conclusion et a traité avec la CPI en ce sens.

En tant que Palestiniens, que pouvons nous obtenir de la signature du Statut de Rome ? Je pense que nous pouvons premièrement poursuivre les criminels israéliens, car s'il n'y a pas de prix à payer par les criminels, ils continueront à commettre leurs crimes encore et encore et encore.

Deuxièmement, il y a principalement le crime de la colonisation et le crime commis à Gaza.

Je ne pense pas que ce soit facile et que nous arrivions à une solution demain. Cela prendra du temps, il faut un travail professionnel, il faut de la patience.

Les Israéliens sont nerveux et la réaction israélienne est agressive, mais je suis sûr qu'à la fin ils tiendront compte de la réalité. Et ils feront face à la grande question de

savoir s'ils veulent que l'AP (l'Autorité Palestinienne) continue ou non. C'est la même question pour les Américains et les Européens. En fin de compte, je pense que l'AP est un corps nécessaire pour la communauté internationale. Et pour les Israéliens parce que les Israéliens font porter toutes les responsabilités sur leurs épaules (celles de l'AP). Ils donnent à l'AP le sale boulot. Les sanctions ou la punition par les Israéliens ou les Américains [contre l'AP] n'aident en rien.

J'ai eu l'impression que c'était la première fois que les Palestiniens décidaient quelque chose. Ils l'ont exprimé de clairement. Ils ont dit qu'ils ne dissoudraient pas l'AP de leurs propres mains, mais que, si les Israéliens voulaient agir, qu'ils prennent aussi leurs responsabilités. Ils ont dit que nous avons autre chose à faire, comme arrêter toute relation avec les Israéliens et les laisser faire ce qu'ils veulent. Les laisser tuer, les laisser déporter, les laisser détruire. Nous arrêterons la coordination sécuritaire, nous arrêterons les relations à tous les niveaux.

Comment traiterons nous avec la CPI en tant qu'ONGs (organisations non-gouvernementales) ? Après la demande d'accession, après que la déclaration ait été soumise au bureau d'enregistrement de la CPI, la Palestine a donné à la CPI compétence rétroactive à dater du 13 juin 2014, ce qui couvre l'attaque sur Gaza.

La boule de neige avance maintenant et on ne peut l'arrêter. Le camp des officiels n'a pas le plein contrôle et nous, organisations de la société civile, avons assez de marge. Même quand ils voudront traiter différemment avec la CPI dans le futur, nous aurons une marge suffisante pour pousser le bureau du procureur à mener son enquête et démarrer, même sans référence de la partie étatique de la Palestine.

Nous nous coordonnons avec eux [l'AP], nous nous réunissons, mais nous ne saperons pas leur travail et ils ne pourront

miner le nôtre. Nous travaillerons parallèlement. Telle est la décision de toutes les organisations de droits de l'Homme en Palestine.

**AN** : Comment les militants des droits de l'Homme peuvent-ils aider à la mise en cause de criminels de guerre ?

**SJ** : Les Palestiniens trouvent de riches ressources dans le mouvement de solidarité internationale partout à travers le monde, de la part de différentes professions, de différents groupes.

Tout d'abord, les juristes, professionnels et praticiens peuvent aider à travers leur consultation et leurs idées. Ceux qui sont prêts à bouger peuvent nous rencontrer pour discuter de la façon d'agir. Ils peuvent faire pression sur leurs gouvernements, sur les officiels pour qu'ils ne restreignent pas les Palestiniens et ne les empêchent pas d'agir. Il est temps maintenant de faire voir les doubles normes, il est temps de corriger l'ancien récit et l'ancienne politique du côté des officiels.

La troisième solution est de suivre tous les voyages et visites d'officiels israéliens. Ils peuvent nous fournir des renseignements parce que nous devons continuer à travailler sur la compétence universelle.

Deuxièmement, les sociétés sont également responsables [pour leur rôle dans la violation des lois internationales par Israël]. Nous devons discuter pour savoir comment nous pouvons avancer et construire des réclamations.

**AN** : En réaction à la signature du Statut de Rome par Abbas, Shurat HaDin, soi-disant centre juridique israélien, prépare des plaintes pour crimes de guerre contre les Palestiniens. Que ressentez-vous à ce sujet ?

**SJ** : Cela ne me pose pas de problème s'il s'agit d'une affaire juridique et pas d'une affaire politique. C'est une façon pour

les Israéliens de faire pression sur les Palestiniens afin de les faire reculer. Mais nous n'avons pas peur. Qu'ils s'activent pour présenter une affaire ou 1.000 affaires. Cela ne nous pose aucun problème. Nous présenterons nos affaires le moment venu, de façon très professionnelle.

La population nous soutient et attend impatiemment la justice. Nous considérons la CPI comme un moyen d'arriver à une paix réelle dans cette zone. Parce que les criminels ne paient pas le prix, ils commettront leurs crimes encore et encore.

Punir les criminels israéliens, sanctionner Israël, désinvestir, voilà le moyen de construire, ou de commencer à construire le noyau de ce qu'on appelle le camp de la paix à l'intérieur d'Israël.

Ce n'est pas – comme le disent les Américains ou quelques pays européens – qu'en allant à la CPI, vous renforcez [Benjamin] Netanyahu. Non, Netanyahu restera fort s'il n'affronte aucune punition et s'il n'y a aucune action contre ses activités telles que le pillage des territoires occupés, l'utilisation de ses [de la Palestine] ressources naturelles à leur profit et pour leurs intérêts, le transport de l'eau vers Tel Aviv et ailleurs. Voilà ce qui renforce Netanyahu.

Traduction : J. Ch. pour l'Agence Media Palestine

Source: [Electronic Intifada](#)